



FRAIS OBLIGATOIRES

	Internat permanent	Internat avec 1 weekend sur 2	Internat 5 jours	Demi-pensionnaire
Droit d'entrée ⁽¹⁾ (uniquement dû la 1 ^{ère} année)	2500 €	2500 €	2500 €	600 €
Dépôt de garantie ⁽¹⁾ (uniquement dû la 1 ^{ère} année)	2700 €	2700 €	2700 €	1000 €
Scolarité et internat ou demi-pension ⁽²⁾	27 100 €	24 310 €	20 150 €	10 150 €
Frais personnels ⁽³⁾	500 €	500 €	500 €	150 €
Total scolarité sans option				
Total nouvelle inscription	<input type="checkbox"/> 32 800 €	<input type="checkbox"/> 30 010 €	<input type="checkbox"/> 25 850 €	<input type="checkbox"/> 11 900 €
Total réinscription	<input type="checkbox"/> 27 600 €	<input type="checkbox"/> 24 810 €	<input type="checkbox"/> 20 650 €	<input type="checkbox"/> 10 300 €

FRAIS OPTIONNELS

Supplément cours de FLE	<input type="checkbox"/> 3700 €	<input type="checkbox"/> 3700 €	<input type="checkbox"/> 3700 €	<input type="checkbox"/> 3700 €
Blanchisserie	Inclus	Inclus	<input type="checkbox"/> 1320 €	n/a
Transports ⁽⁴⁾	Inclus	<input type="checkbox"/> 950 €	<input type="checkbox"/> 1900 €	n/a
Assurance médicale ⁽⁵⁾ (pour les élèves étrangers)	<input type="checkbox"/> 560 €	<input type="checkbox"/> 560 €	<input type="checkbox"/> 560 €	<input type="checkbox"/> 560 €
Argent de poche : j'autorise mon enfant à retirer€ par semaine x 40 semaines/an € € € €

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES (ACTIVITÉS PAR TERME DE 5 MOIS) ⁽⁶⁾

<i>Sports</i>				
<input type="checkbox"/> Golf <input type="checkbox"/> Tennis	550 €	550 €	550 €	550 €
<input type="checkbox"/> Judo	315 €	315 €	315 €	315 €
<input type="checkbox"/> Poney	610 €	610 €	610 €	610 €
<i>Arts et musique</i>				
<input type="checkbox"/> Guitare <input type="checkbox"/> Batterie <input type="checkbox"/> Piano <i>ou autre instrument</i>	550 €	550 €	550 €	550 €
<input type="checkbox"/> Ateliers créatifs	220 €	220 €	220 €	220 €

TOTAL

Sous total Frais obligatoires € € € €
Sous total Frais optionnels € € € €
Sous total Activités Extrascolaires € € € €
TOTAL À PAYER € € € €
Acompte⁽⁷⁾ à régler à l'inscription	9 840 €	9 003 €	7 755 €	3 572 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DES TARIFS 2019/2020

Frais obligatoires

(1) Le droit d'entrée et le dépôt de garantie sont dus uniquement la première année.

- **Le dépôt de garantie est remboursé intégralement lorsque l'élève quitte définitivement l'école, déduction faite des sommes dues à l'école (sauf cas d'annulation, résiliation ou exclusion, c.f Contrat de Scolarité).**

(2) Les frais de scolarité et d'internat couvrent les frais d'inscription, de scolarité, d'internat, les livres et fournitures scolaires, les activités sportives (dont l'inscription à l'association sportive), les sorties scolaires (sauf cas spécifiques), la blanchisserie (sauf internat 5 jours) et les transports (internat permanent seulement).

(3) La provision pour frais personnels sert à couvrir les dépenses occasionnelles de l'élève pour des événements imprévus (frais médicaux, déplacements non pédagogiques, dégradation, etc.). Le solde est déduit de la facture de l'année suivante ou remboursé au départ de l'élève.

Frais optionnels (4) (5)

(4) Transports : ces frais comprennent les trajets en autocar Paris-Verneuil le dimanche soir et Verneuil-Paris le vendredi en fin d'après-midi. Un service de minibus est également proposé pour les trajets Rouen-Verneuil/Verneuil-Rouen. Sur demande, des arrêts peuvent être étudiés sur ces deux parcours pour les familles résidant hors de ces deux villes.

(5) Assurance médicale : tout élève doit obligatoirement être couvert par une assurance médicale. Les parents d'élèves étrangers peuvent souscrire une couverture médicale de leur choix ou choisir l'assurance médicale Prévoyance Étudiants Étrangers proposée par l'école qui couvre les frais médicaux relatifs aux maladies et accidents. Les conditions générales et les barèmes de remboursement de l'assurance PEE sont disponibles sur simple demande auprès du Service des admissions. Elle garantit la Responsabilité Civile qui est également obligatoire.

Activités extrascolaires (6)

(6) Toute inscription à une activité engage l'élève pour la durée concernée (l'année ou le terme). Aucun remboursement ne sera accordé en cours de période. L'école se réserve le droit de ne pas ouvrir une activité si le nombre minimum d'élèves inscrits n'est pas atteint.

Acompte (7)

(7) L'inscription ne devient définitive qu'après l'encaissement de l'acompte. Les documents pour le Visa ne sont établis qu'après réception de ce paiement.

MODALITÉS DE PAIEMENT & REMISES

Échéancier de paiement

1. À l'envoi du dossier, paiement de l'acompte.
2. Le 1er terme à régler avant le 15 août 2019, sur appel de fond (facture proforma).
3. Le 2ème terme à régler avant le 15 janvier 2020, sur appel de fond (facture proforma).
4. Le solde des factures est à régler à réception.

Remises

L'École accorde des remises familiales (à valoir sur les frais redevables à partir du 2^{ème} enfant), ainsi qu'un escompte pour paiement intégral des frais annuels dès l'inscription de l'élève.

Cycle et programme	Remises familiales				Escompte règlement annuel	
	Internat		Demi-pension		Internat	Demi-pension
	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +		
Primaire	1500 €	2200 €	650 €	1000 €	250 €	100 €
Collège	1700 €	2500 €	850 €	1300 €	330 €	150 €
Lycée - IB	2100 €	3100 €	1100 €	1700 €	350 €	200 €
FLE	2200 €	3300 €	1400 €	2000 €	350 €	200 €

Je soussigné(e)..... confirme avoir pris connaissance des tarifs 2019/2020 et des conditions générales, et je m'engage à m'acquitter des sommes dues selon l'échéancier indiqué précédemment.

Fait à

Le.....

Signature, précédée de la mention «bon pour accord» :